

Rapport des Coprésidents du Comité consultatif indépendant sur le label Ville des Zones Humides

Mesures requises :

Le Comité permanent est invité à :

- i) prendre note du processus d'évaluation des candidatures nouvelles et renouvelées au label Ville des Zones Humides, présenté dans le présent rapport ; et
- ii) prendre note des résultats de l'évaluation des candidatures nouvelles et renouvelées au label Ville des Zones Humides, fournis par le Comité consultatif indépendant à la 64^e Réunion du Comité permanent.

Contexte

1. Conformément à la Résolution XIV.10 *Mise à jour du label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar*, le Secrétariat a lancé, le 1^{er} juin 2023, l'appel à candidatures pour la troisième édition du label Ville des Zones Humides accréditée, invitant simultanément les villes accréditées lors de la première édition (2018) à renouveler leur statut. Dans les deux cas – nouvelle candidature et renouvellement de l'accréditation – le délai d'origine avait été fixé au 30 novembre 2023, puis prorogé au 29 février 2024 par le Comité consultatif indépendant (CCI) compte tenu des demandes des Parties contractantes.
2. Au total, 32 demandes de nouvelles accréditations et 18 demandes de renouvellement du statut ont été reçues par le Secrétariat au 29 février 2024 et transmises au CCI le 14 mars 2024. Les candidatures ont été distribuées à tous les membres du CCI.

Évaluation

3. Dix-sept membres du CCI ont participé à l'évaluation (voir annexe 1 du présent document). Outre les remarques faites dans les paragraphes 4 et 5 ci-dessous, les candidatures des villes ont été réparties au hasard entre tous les membres du CCI. Chaque nouvelle candidature a été évaluée par deux membres du CCI au moins pour garantir une évaluation objective.
4. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt dans le processus, les membres du CCI n'ont examiné aucune candidature du pays dont ils sont originaires ou du pays où ils résident actuellement.
5. L'aspect linguistique a également été pris en compte pour la répartition des candidatures car il y avait deux nouvelles candidatures en espagnol ainsi que cinq nouvelles candidatures et cinq demandes de renouvellement en français, à évaluer par deux membres parlant espagnol et trois

membres parlant français. Aucun conflit d'intérêt n'est apparu dans cette répartition mais à l'avenir, les capacités limitées du CCI en français et en espagnol pourraient poser un problème.

Résultats

6. Les résultats de chaque évaluation ont été communiqués à tous les membres du CCI afin que le Comité puisse décider des villes qui recevront leur accréditation et de celles dont l'accréditation sera renouvelée.
7. Par souci de confidentialité, les décisions du CCI relatives aux résultats de l'évaluation ne figurent pas dans le présent document et seront remises à la plénière de la 64^e Réunion du Comité permanent (SC64).

Étapes suivantes

8. Conformément à la Résolution XIV.10, après la 64^e Réunion du Comité permanent, le Secrétariat :
 - i) annoncera la liste des villes des zones humides nouvellement accréditées ou dont l'accréditation est renouvelée ;
 - ii) invitera les nouvelles villes accréditées, représentées par leurs Correspondants nationaux respectifs, à la cérémonie de remise des prix, à l'occasion de la COP15 ; et
 - iii) préparera la cérémonie de remise des prix, avec l'appui du CCI et du pays hôte.

Annexe 1

Liste des membres du CCI ayant participé au processus d'évaluation

No	Composition	Noms des représentants
1	Membre du Comité permanent représentant l'Afrique : Rwanda	Theogene Ngaboyamahina
2	Membre du Comité permanent représentant l'Asie : Chine	Xinxin Hu
3	Membre du Comité permanent représentant l'Asie (suppléant) : Iran	Amir Akhlaghi
4	Membre du Comité permanent représentant l'Europe : République tchèque	Libuše Vlasáková
5	Membre du Comité permanent représentant l'Amérique latine et Caraïbes : Colombie	María Angélica Mejía Pimienta
6	Membre du Comité permanent représentant l'Amérique du Nord : États-Unis d'Amérique	Lauren Kasperek
7	Membre du Comité permanent représentant l'Océanie : Australie	Ariana Magini
8	Représentant des OIP de la Convention : WWF	Wenwei Ren
9	ONU-Habitat	Andrew Rudd
10	Local Governments for Sustainability (ICLEI)	Ingrid Coetzee
11	Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST)	Matthew Simpson
12	Groupe de surveillance des activités de CESP	Chris Rostron
13	Toute Initiative régionale Ramsar concernée : RRC-EA	Seung Oh Suh
14	Conseillers techniques	Lyu Cai
15		Denis Landenbergue
16		Gert Michael Steiner
17		Joon-woo Seo